République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-7DCC050326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 5 mars 2026	N° 7dcc050326

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 5 mars 2026, à 17h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Marcel LE FLOC'H (jusqu'à son arrivée), Marie Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Danielle FAVE donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Nadine ABJEAN, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Annick LE GUEN, Ludovic MORIN, Alain FLOUR,

Avenant Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Le dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne est l'une des déclinaisons opérationnelles de l'engagement de la Région Bretagne pour la cohésion des territoires inscrit dans le prolongement de la Breizh COP autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité.

Le conseil de communauté du 27 juin 2024 a approuvé le projet de convention proposé par la Région Bretagne où une dotation financière de 1 257 411 € a été dédiée au territoire du Pays des Abers afin d'accompagner les projets identifiés dans la convention.

À la suite de l'évaluation du dispositif Bien vivre Partout en Bretagne à mi-parcours, un reliquat des crédits de 243 820 € peut être mobilisé afin d'accompagner les projets identifiés dans cet avenant. Il correspond aux reliquats non fléchés lors de la négociation initiale et aux évolutions de projets inscrits dans la convention.

Le présent avenant a pour objet d'ajuster la liste des projets ou leurs plans de financement inscrits dans la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 ».
Toutes les dispositions de la convention "Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 », non modifiées par cet avenant, restent identiques et applicables (ambitions qualitatives, critères d'éligibilités, dispositions financières, annexes comprises…).

Ces reliquats permettent d'intégrer de nouveaux projets et induisent une nouvelle répartition des crédits par axe.

Nouvelle répartition des crédits par axe :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-7DCC050326-DE

Axe	Nombre de projets	Montant proposés	Part de la dotation
Services	5	681 910 €	54,23 %
Habitat	2	210 000 €	16,70 %
Transitions	2	118 591 €	9,43 %
Rayonnement	2	246 910 €	19,64 %
TOTAL	**11**	1 257 411 €	**100%**

La totalité de l'enveloppe est programmée pour la période 2023-2025.

La liste des projets identifiés dans le tableau ci-dessous a été remis à jour au regard des évolutions partagées lors de la réunion de revoyure intervenue le 23 janvier sur invitation de la Région.

Axe 1 - Accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique

Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel (*)
Landéda	Reconversion d'une friche urbaine et renaturation sur le site de l'école Signor	Transitions	123 940 €	18 591 €
Saint-Pabu	Renaturation et liaisons douces dans le cadre du réaménagement de la rue du bourg	Transitions	738 020 €	100 000 €

Axe 2 - Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat

Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel (*)
Finistère Habitat	Réhabilitation d'un ancien presbytère et création de logements sociaux à Plouguin	Habitat	1 928 953 €	150 000 €
Kersaint-Plabennec	Réhabilitation d'une friche en logements sociaux/abordables	Habitat	339 000 €	60 000 €

Axe 3 - Améliorer l'accès aux services de proximité

Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel (*)
Bourg-Blanc	Construction d'une cantine scolaire	Services de proximité	1 300 000 €	195 000 €
Lannilis	Construction d'une salle polyvalente	Services de proximité	2 656 000 €	200 000 €
Communauté de communes du Pays des Abers	Pôle d'accès aux droits - maison des services	Services de proximité	1 100 000 €	150 000 €
Bourg-Blanc	Construction de deux salles de sport (pour tennis de table et local pour le club cycliste) en extension d'une salle existante	Services de proximité	2 092 758 €	90 000 €
Plouguerneau	Rénovation du multi-accueil Tamm ha tamm	Services de proximité	387 500 €	46 910 €

Axe 4 – Projet à rayonnement

Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel (*)
Plouguerneau	ALGAE, centre d'interprétation des algues	Projet à rayonnement	2 095 217 €	200 000 €
CCPA	Restauration de la salle de veille et étage supérieur du phare de l'île Vierge	Projet à rayonnement	1 230 000 €	46 910 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-7DCC050326-DE

“Nouveaux projets” et “projets modifiés” identifiés dans le cadre de la revoyure

Projet voté en commission permanente

(*) sous réserve du respect des conditions identifiées dans la convention (cf. fiches projets annexées), du dépôt d’un dossier de demande de subvention sur la plateforme dédiée [Aiden] et de la conclusion favorable de son instruction. Le montant définitif de subvention mobilisable est calculé dans le cadre de cette instruction.

L’avenant prolonge également la période d’éligibilité des projets. La Région accompagne les projets ayant vocation à **démarrer entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2026**. Ainsi, les projets devront être précisément définis (études pré-opérationnelles finalisées) dans cette échéance pour permettre le dépôt des dossiers complets sur la **plateforme des aides avant le 30 juin 2026**.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l’unanimité, d’approuver la répartition de ce reliquat et d’autoriser le Président à signer l’avenant précité.

Fait et délibéré à Plabennec
le 11 mars 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

